



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2022

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 37

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 5

Mme Isabelle DA SILVA pouvoir à Mme Maryam EL GUIZANI
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO
Monsieur Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Monsieur Filipe GALVAO pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN
Madame Lucile MOREL pouvoir à Madame Stéphanie VELLA

Membre absent: 1

M. Fatih DEMIRAY

Délibération n°20220623DEL15

ACTION EDUCATIVE

Fusion des écoles les Genêts Maternelle et La Garenne Maternelle

RAPPORTEUR : M. FRANÇOIS-XAVIER PENICAUD

Mesdames, Messieurs,

La Ville va lancer en juillet 2023, la construction d'un groupe scolaire pour le quartier des Genêts. Ce projet va permettre d'absorber l'évolution démographique scolaire en lien avec les futurs programmes immobiliers

du secteur. Ce projet est travaillé par les équipes municipales en lien avec celles de l'Inspection de l'Éducation Nationale de notre circonscription qui a contribué à l'élaboration du programme.

L'installation de ce nouvel équipement est prévu sur un foncier accueillant actuellement l'école maternelle Les Genêts.

Afin de garantir un maximum de sécurité lors de la période du chantier, il a été étudié avec Madame l'Inspectrice de circonscription et les Directrices concernées, la possibilité de fusionner provisoirement l'école maternelle Les Genêts avec l'école maternelle La Garenne et ce pendant la durée du chantier.

La période de chantier a été estimée à deux ans, de juillet 2023 à août 2025.

Le nouveau groupe scolaire devrait donc être ouvert pour la rentrée scolaire 2025-2026, date à laquelle les enfants du périmètre scolaire Les Genêts réintégreront leur nouvelle école.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la fusion de l'école Les Genêts maternelle et de l'école La Garenne maternelle pendant la durée des travaux de construction du groupe scolaire Les Genêts.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD